

[Texte]

touch clause 5 and 6, because the information that was requested is now available.

On clause 3

Mr. John Farber (Director, Legislation Division, Tax Policy and Legislation Branch, Department of Finance): Mr. Chairman, since the adjournment last night we have been in touch with officials in the province of Quebec as well as officials in our own Financial Institutions and Markets Division. We have some of the numbers the committee was asking for with respect to issued and outstanding compound interest instruments that were issued between 1978 and 1981, and that may be outstanding as of 1987.

Quebec is by far the largest issuer of provincial savings bonds. Our figures indicate that it has roughly \$7.5 billion outstanding, of the approximately \$9 billion issued by all provinces. New issues by Quebec total approximately \$550 million annually, and there are redemptions of roughly \$500 million each year.

Quebec, like the Government of Canada, has issued for several years and continues to issue both regular and compound interest instruments. The terms of the bonds do vary, but a ten-year term is usually the case. In fact, in 1982 they did issue a 15-year bond. We have spoken with senior officials in Quebec and the unofficial figures of outstanding pre-1982 Quebec savings bonds are as follows: compound instruments issued were \$473 million; outstanding, \$151 million; regular instruments issued, \$1.09 billion; outstanding, \$449 million. There are no outstanding pre-1978 issues.

The Chairman: The only amount outstanding is \$151 million compound—

Mr. Farber: And \$449 million, regular.

The Chairman: But regular does not matter.

Mr. Farber: That is right.

The Chairman: We are talking about the compound bonds covered in this section. When is the maturity of those \$151 million?

Mr. Farber: They would be ten-year bonds. Therefore, I presume they would mature in 1991, if they were issued in 1981.

The Chairman: Would the government object to an amendment filed to handle those issues, by altering the 1985 figure to 1989, which would handle the 1991

[Traduction]

possible. Ainsi, avec la permission du comité, j'aimerais reprendre l'article 3 puis passer aux articles 5 et 6, puisque les fonctionnaires sont maintenant en mesure de nous donner les renseignements demandés.

Article 3

M. John Farber (directeur, Division de la législation, Politique et législation de l'impôt, ministère des Finances): Monsieur le président, depuis la fin de la séance hier soir, nous avons communiqué avec les fonctionnaires du gouvernement du Québec et avec ceux de notre propre Division des institutions et des marchés financiers. Nous avons certains des chiffres réclamés par le comité en ce qui concerne les titres à intérêt composé émis entre 1978 et 1981 toujours en circulation en 1987.

La province du Québec est de loin le principal émetteur d'obligations d'épargne provinciales. D'après nos chiffres, la valeur des titres en circulation de cette province s'élèverait à environ 7,5 milliards de dollars, sur un total d'environ 9 milliards de dollars pour l'ensemble des provinces. A chaque année, le Québec émet de nouvelles obligations dont la valeur s'élève à 550 millions de dollars environ, et la valeur des rachats annuels s'établit à environ 500 millions de dollars.

Le gouvernement du Québec, comme celui du Canada, émet depuis plusieurs années des titres à intérêt normal et composé. Ces obligations ont normalement une échéance de 10 ans mais, en 1982, le Québec a émis des obligations ayant une échéance de 15 ans. Nous avons communiqué avec des haut-fonctionnaires du Québec et voici les chiffres non officiels qu'ils nous ont donnés pour les obligations d'épargne du Québec émises avant 1982: valeur des titres à intérêt composé, 473 millions de dollars; valeur de ces titres en circulation, 151 millions de dollars; valeur des titres à intérêt normal, 1,09 milliard de dollars; valeur de ces titres en circulation, 449 millions de dollars. Il n'y a plus en circulation d'obligations émises avant 1978.

Le président: Il n'y a plus en circulation que les titres à intérêt composé dont la valeur s'élève à 151 millions de dollars. . .

M. Farber: Et les titres à intérêt normal, dont la valeur s'établit à 449 millions de dollars.

Le président: Mais les titres à intérêt normal ne comptent pas.

M. Farber: C'est exact.

Le président: Nous parlons des obligations à intérêt composé visées par cet article. Quand les titres, dont la valeur est de 151 millions de dollars, arriveront-ils à échéance?

M. Farber: Il s'agit d'obligations ayant une échéance de 10 ans. Par conséquent, j'imagine qu'elles arriveront à échéance en 1991, si elles ont été émises en 1981.

Le président: Le gouvernement s'opposerait-il à un amendement qui, en remplaçant 1985 par 1989, viserait les obligations qui doivent être rachetées en 1991. Puisque